

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025.**

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le deux avril deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (départ à 20h48, absente à partir de la délibération n°078.04.2025), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christian DANDRIMONT	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Christelle BENDADDA	à	Mme Christine ROBERT
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA
M. Laurent BOULA	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Philippe HOGOMMAT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**076.04.2025 FINANCES
COMPTE DE GESTION 2024****Résumé :**

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget de la commune de l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de Cergy et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Enjeux et objectifs :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Présentation du projet :

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2024 du budget de la commune constatant ainsi la concordance avec le compte administratif.

Impact financier :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le Trésorier de Cergy,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 31 mars 2025,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de Cergy et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la commune,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2024, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, d'admettre pour cet exercice :

-	Résultat de fonctionnement 2023 :	3 960 277.75
	o Dont reporté en fonctionnement en 2024 :	1 500 000.00
-	Résultat de fonctionnement 2024 :	2 809 579.05
	<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	4 309 579.05
-	Résultat d'investissement 2023 :	1 161 222.12
-	Résultat d'investissement 2024 :	- 1 843 342.63
-	<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	- 682 120.51

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'approuver le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2024 du budget principal de la commune, arrêté comme suit :

-	Résultat de fonctionnement 2023 :	3 960 277.75
	o Dont reporté en fonctionnement en 2024 :	1 500 000.00
-	Résultat de fonctionnement 2024 :	2 809 579.05
	<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	4 309 579.05
-	Résultat d'investissement 2023 :	1 161 222.12
-	Résultat d'investissement 2024 :	- 1 843 342.63
-	<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	- 682 120.51

Article 2 :

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 8 avril 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE